Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601071-20251219-DLB_16_17122025-DE

DEPARTEMENT
D U M O R B I H A N
_____arrondissement
de Lorient_____
MAIRIE de
LARMOR-PLAGE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
10 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le dix sept décembre à dix-huit heures,

DATE D'AFFICHAGE :

NOMBRE DE CONSEILLERS

- En exercice : 29
- Présents : 22
- Procurations : 5
- Absents : 2
- Votants : 27

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil municipal, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrice VALTON, Maire de Larmor-Plage.

ETAIENT PRÉSENTS : M. VALTON, Mme JAFFRÉ, M. JOUANJEAN, Mme LE NORMAND-BERNIER, M. LORIQUET, Mme GUYADER, M. JOLIVET, Mme CÉLO, M. GUILLEROT, M. FLATRÈS, Mme SAMZUN, M. LE PORS, M. DU CHOUCHET, Mme LE TEUFF-LE DARZ, Mme ROUSSET, M. LE COUSTUMER, Mme GIANNI, M. DAHIREL, Mme NORMANT, M. LE SEIGLE, Mme BOISSONNET, M. MILES.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR : M. SUPLY à M. DU CHOUCHET, Mme CASAREGGIO à M. GUILLEROT, M. COLIN à M. VALTON, M. RUBIANO à Mme ROUSSET, Mme JEFFROY à Mme GIANNI.

ÉTAIENT ABSENTS : M. KERYHUEL, Mme ROBIC.

Mme Réjine LE NORMAND est désignée en qualité de secrétaire de séance.

N°2025-16 • Règlement intérieur du personnel

Monsieur Le maire rappelle que le règlement intérieur a pour objectif d'organiser la vie et les conditions d'exécution de travail dans la collectivité.

Il constitue un outil de communication interne garantissant une connaissance partagée des informations et s'impose à l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut ou leur affectation.

Au vu de l'évolution de la législation et des pratiques en matière de gestion des ressources humaines, il est nécessaire de modifier et de compléter le règlement intérieur du personnel avec notamment les modalités de participation à la prévoyance (maintien de salaire) et à la mutuelle (santé) à compter du 1er janvier 2026.

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2019 approuvant le règlement intérieur en vigueur ;
Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 novembre 2025,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'APPROUVER** les modifications apportées au règlement intérieur du personnel telles que présentées et annexées à la présente délibération.

Le CONSEIL, après en avoir délibéré, ADOPTE à L'UNANIMITÉ.

LE REGISTRE DUMENT SIGNÉ,
Pour extrait certifié conforme
LARMOR-PLAGE, le 19 décembre 2025

LE MAIRE
Patrice VALTON